

La révision du contrat d'assurance à réétudier

Le projet de révision de la loi sur le contrat d'assurance devra être revu et corrigé avant de passer en mains du Parlement. Le Conseil fédéral a décidé mercredi d'approfondir certains points à la lumière des critiques exprimées lors de la consultation. Dans l'ensemble, la réforme complète de la loi sur le contrat d'assurance a été bien accueillie par les milieux intéressés, selon le Département fédéral des finances (DFF). Néanmoins le nouveau droit de révocabion après la conclusion du contrat a fait l'objet de réserves importantes, surtout parmi les lobbies des assureurs. Idem du devoir d'information et de l'obligation de déclaration. Pour de nombreux participants à la consultation, le projet restreint trop fortement la liberté contractuelle. Les réticences les plus vives se sont manifestées à l'encontre des nouvelles règles sur l'intermédiation d'assurance. Quelques milieux, notamment les organisations de protection des consommateurs, ont en revanche estimé que le projet n'allait pas assez loin. Ils regrettent par exemple l'absence d'un contrôle sur le contenu des conditions générales. Les services de Hans-Rudolf Meier vont maintenant revoir le projet et régler notamment les questions concernant l'intermédiation d'assurance. Le Conseil fédéral devrait

L'intime conviction d'avoir sauvé UBS

AFFAIRE FINMA. Le Conseil fédéral défend l'action de l'instance de régulation.

Pour le Conseil fédéral, la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) dans l'affaire Finma-UBS ne fait que légitimer la transmission de données bancaires au fisc américain en février 2009. C'est la lecture que fait l'Exécutif de l'arrêt rendu la semaine dernière. Les juges avaient conclu à l'illegalité de l'action du régulateur, ce dernier n'ayant disposé d'aucune base légale pour livrer les noms de quelque 300 clients d'UBS soupçonnés de fraude fiscale. Mais le gouvernement retient surtout du verdict qu'il reconnaît la «situation de nécessité» dans laquelle se trouvaient les autorités et la Finma. Situation qui les avait amenées à la conclusion que «seule une transmission de données aux Etats-Unis pourrait protéger UBS de graves mesures coercitives», a souligné Doris Leuthard, hier en conférence de presse.

Selon la présidente de la Confédération, l'Exécutif avait déjà «pris acte» en décembre 2008 d'un «risque de disparition» du groupe bancaire si les pouvoirs publics américains déclaraient de mesures à son endroit. Dans l'hypothèse où UBS perdait sa licence bancaire aux Etats-Unis ou se voyait

perennité aurait été compromise. Mais Washington était-il vraiment prêt à prendre des mesures menaçant directement 30.000 emplois sur sol américain? Si des voix critiques en doutent aujourd'hui, le Conseil fédéral a choisi d'appliquer le principe de précaution. Pour autant, il n'a pas voulu recourir au droit de nécessité, estimant que «ces dispositions constitutionnelles doivent être ré-

servées à des situations extraordinaires, lorsque toutes les autres solutions ont été épuisées». A l'époque, a rappelé Doris Leuthard, le gouvernement venait de subir des «critiques massives» pour avoir utilisé du droit de nécessité en volant au secours financier d'UBS à coup de milliards de francs. Le choix du dispositif final, soit l'intervention de la Finma, résulte d'une discussion entre le Conseil fédéral, la banque et l'instance de régulation.

Certes, d'autres solutions avaient été envisagées, a indiqué la conseillère fédérale. Toujours est-il qu'il n'était pas pensable, selon elle, de passer par l'entraide administrative en menant la procédure à son terme, comme le soutient le TAF: les Etats-Unis n'étaient pas prêts à attendre les délais usuels

perspective d'une issue politique au litige s'étant rapidement escomptée, l'intervention de la Finma s'est imposée. Pour le Conseil fédéral, il revient donc au régulateur, désormais, de voir s'il veut recourir contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Le gouvernement serait favorable à la clarification juridique de l'application de la loi sur les banques, a précisé Doris Leuthard. La Finma, de son côté, s'est contentée d'indiquer que son conseil d'administration se déciderait d'ici une à deux semaines.

Par ailleurs, en réponse aux griefs du Parlement, qui veut faire la lumière sur cette affaire, le Conseil fédéral entend faire un pas en direction des commissions de gestion en leur accordant un «droit de regard» sur les documents qu'elles requièrent. (GM)

La bonne affaire des universités privées

GENÈVE. Selon le registre du commerce, Dunya Europe University vient de s'installer à Genève. Créée il y a neuf mois à Kaboul, ses cours prévus pour mars seront donnés en dani à 80% et 20% en anglais.

Certains soupçonnent qu'il est aujourd'hui plus facile d'ouvrir une université qu'un restaurant en Suisse. Rien qu'à Genève, il existe quinze établissements qui offrent des diplômes universitaires accrédités aux Etats-Unis, en Russie ou même en Afghanistan. Parmi eux, plus de la moitié ont été créés ces dix dernières années. Ce n'est un secret pour personne que ces universités privées qui se spécialisent en «business» coûtent jusqu'à 120.000 francs par an et que les professeurs reprennent souvent pour leur usage personnel les recherches de marketing de leurs élèves. Mais il existe un problème encore plus grave: souvent ces établissements font de la publicité dans les pays émergents en profitant de l'image de la qualité Suisse. «Ces universités laissent miroiter aux élèves l'existence d'un diplôme officiel. Un jour, j'ai même eu l'occasion de tenir un» Swiss Alps gua-

rantée diploma «dans mes mains. J'espère qu'il y aura rapidement une loi qui définissent le standard de qualité», estime Christophe Cliva, responsable de la direction chez Swiss Learning à Genève. Cet organe est chargé de reconnaître la qualité des établissements d'éducation supérieure en Suisse. Parmi les universités plus réputées, Webster et European Business School figurent en très bonne place, lancées il y a une trentaine d'années. A côté de celles-ci, depuis 2005, une demi-douzaine de nouvelles hautes écoles ont ouvert leurs portes. «Souvent ce sont d'anciens professeurs qui créent leur propres établissements», explique Luc Crean CEO de European Business School. Afin de répondre à cette situation, une loi est en préparation. Dans le cadre de la législation sur l'aide aux hautes écoles et leur coordination, un système d'accréditation est prévu, pour assurer la qualité des établissements privés. «Les instituts qui ne remplissent pas ces critères ou qui ne veulent pas se soumettre au procédé, verront le label» université «disparaitre de leur titre», explique Martin Fisher, responsable de la communication au secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche à Berne. La loi devrait entrer en vigueur d'ici deux ou trois ans. (AR)

SEULE
UNE TRANSMISSION
DE DONNÉES AUX
ETATS-UNIS POUVAIT
PROTÉGER UBS
DE GRAVES MESURES
COERCITIVES. POUR